



Vions  
VION02

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président  
Renaud Beretti

ÉCHELLE 1:1 500

PROCÉDURES		
ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
Arrêté le		
25/02/2020		
Approuvé le		
21/06/2022		

CONCEPTION ET DESSIN  
EPICAD  
44 rue Charles Monreal  
13000 L'ARLES  
Tél : 04 79 69 39 51  
www.epicad.fr

FOND CADASTRAL  
Origine Cadastre  
Droits de l'Etat  
réservés  
janvier 2022

- Zonage**
- Zone humide à protéger
  - Zone humide RAMSAR à protéger
  - Zone NATURA2000
  - Zone ZNIEFF type I
  - Site inscrit
  - Corridor biologique
  - Secteur de vigne à protéger
- Prescriptions au titre de l'article de l'article L152-13 du CU**
- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
  - Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
  - Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
  - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
  - Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
  - Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
  - Bâtiment agricole
  - ViaRhona : itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-38
- Informations**
- Parcelles
  - Bât dur
  - Bât léger
  - Lac et rivière

